

Monsieur le président,

La mise en oeuvre de l'accord qui doit apporter la paix en Bosnie-Herzégovine est un défi qui interpelle la communauté internationale. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour tous les pays réunis autour de cette table. Beaucoup d'entre nous ont envoyé des hommes et des femmes sur le terrain dans le cadre de l'effort international déployé pour tenter de soulager les populations des souffrances terribles et de la dévastation subies. Il faut maintenant regarder vers l'avenir.

L'accord de paix sera signé la semaine prochaine à Paris. Il est cependant essentiel que nous soulignons dès maintenant que cette signature ne suffira pas à elle seule à garantir la paix. L'accord devra encore être mis en oeuvre de façon exhaustive, rapide et résolue. Il s'agit là du facteur déterminant. Le moment n'est pas venu pour la communauté internationale d'interrompre ses efforts. Les parties au conflit ont demandé notre aide en vue de la mise en oeuvre de l'accord. Le Canada est prêt à agir.

Les efforts du Canada seront axés sur la réadaptation sociale et sur l'essor de sociétés démocratiques et justes, parce que la restauration économique à elle seule n'assure pas nécessairement la paix. À cet égard, le Canada appuie sans réserve le rôle attribué à l'OSCE [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe] dans l'accord de paix, plus spécialement dans l'organisation d'élections libres et justes ainsi qu'au regard de la promotion et de la protection des droits de la personne. Nous sommes disposés à apporter de l'aide en ce qui concerne les élections ainsi que la création d'institutions nationales favorisant les droits de la personne. Dans la même ligne de pensée, nous nous activerons à promouvoir la liberté des médias dans la région et continuerons à donner notre appui au Tribunal criminel international pour l'ancienne Yougoslavie. Nous envisageons également d'offrir aux Nations Unies [ONU] de l'expertise dans la mise sur pied du groupe de travail international sur le maintien de l'ordre proposé dans l'entente de Dayton.

Dans le cadre de son effort d'aide à long terme dans l'ancienne Yougoslavie, le Canada concentrera par ailleurs l'assistance qu'il fournit pour des projets sur l'aide aux initiatives locales et sur la reconstruction de l'infrastructure sociale.

Monsieur le président,

Au chapitre de l'aide humanitaire, le Canada contribuera aux efforts essentiels des organismes de l'ONU, comme le HCR [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés], sous la direction de M^{me} Ogata, et le Programme alimentaire mondial, du CICR [Comité international de la Croix-Rouge] et des organisations non gouvernementales canadiennes prenant part à la réadaptation sociale des populations dans la région. Le travail